



Bulletin Municipal

Juillet 2026



Neufchâtel, mon village

Chères Neufchâtelloises, Chers Neufchâtellois,

Les six derniers mois ont été particulièrement riches en événements et en projets pour notre commune.

Je tiens tout d'abord à remercier très sincèrement les habitants qui nous ont renouvelé leur confiance lors des élections municipales. Le résultat obtenu par notre équipe nous honore et nous oblige. Soyez assurés que nous poursuivrons notre engagement avec la même détermination au service de notre commune et de ses habitants.

Le premier semestre a été marqué par la gestion de la situation du barrage de l'étang de Guibert. Ce dossier complexe a nécessité une mobilisation importante et engendre des conséquences financières significatives pour notre collectivité. Vous trouverez dans ce bulletin un point complet sur l'évolution de ce dossier et les prochaines étapes à venir.

Dans le même temps, nous poursuivons nos investissements pour l'avenir avec le lancement de la réhabilitation de l'école maternelle. Ce projet structurant permettra d'améliorer durablement les conditions d'accueil des enfants et de préparer notre commune aux besoins des prochaines années.

Enfin, les épisodes de fortes chaleurs que nous connaissons désormais plus régulièrement nous rappellent également l'importance de la solidarité. C'est dans cet esprit que la commune a mis en place un registre des personnes vulnérables. J'invite les personnes concernées, ainsi que leurs proches, à se rapprocher de la mairie afin de s'y inscrire.

Je vous laisse découvrir dans les pages suivantes l'ensemble des actions, projets et événements qui ont rythmé la vie communale au cours de ces derniers mois.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter, au nom du Conseil Municipal, un très bel été. Profitez de cette période de repos, prenez soin de vous et de vos proches.

Amicalement,

Jean-Denis GUIBERT, votre Maire,
et l'ensemble du Conseil Municipal

VOS NOUVEAUX ÉLUS



Jean-Denis GUIBERT
Maire



Grégory HUGUET
1er adjoint
Finances, urbanisme



Michèle LE LAIN
2ème adjointe
Politique d'aide et d'action sociale



Hubert GERVAIS
3ème adjoint
Travaux, voirie, bâtiments, espaces
verts



Jean-Paul LEFEVRE
Conseiller municipal délégué
Président du SIVOS



Sylvie MAIGNAN
Conseillère municipale



Guillaume LECELLIER
Conseiller municipal



Jérôme LEBLANC
Conseiller municipal



Anaïs RAMAGE
Conseillère municipale



Berangère DI DIO
Conseillère municipale



Fiona DEHAIS
Conseillère municipale
Conseillère communautaire



Sabrina GUESDON
Conseillère municipale



Sylvie GARNIER
Conseillère municipale



Ludovic LEROY
Conseiller municipal



Olivier BELLUAU
Conseiller municipal

LES COMMISSIONS COMMUNALES :

Afin d'assurer au mieux la gestion courante mais aussi de préparer les futurs projets de notre village, nous avons décidé de nous répartir en dix commissions de travail. Deux commissions extra-municipales sont ouvertes aux habitants afin de recueillir votre avis lors de réunions de travail de ces dernières.

FINANCES :	COMMUNICATION :
Jean-Denis GUIBERT (président) Grégory HUGUET Sabrina GUESDON Sylvie GARNIER Hubert GERVAIS Michèle LE LAIN Guillaume LECCELLIER Ludovic LEROY Olivier BELLUAU	Jean-Denis GUIBERT (président) Grégory HUGUET Anaïs RAMAGE Jérôme LEBLANC Sabrina GUESDON Michèle LE LAIN Sylvie MAIGNAN Guillaume LECCELLIER
URBANISME - VOIRIE - BÂTIMENTS :	CONSEIL MUNICIPAL JEUNE :
Jean-Denis GUIBERT (président) Hubert GERVAIS Sylvie MAIGNAN Bérangère DI DIO Fiona DEHAIS Jean-Paul LEFEVRE Olivier BELLUAU	Jean-Denis GUIBERT (président) Anaïs RAMAGE Jérôme LEBLANC Grégory HUGUET Sabrina GUESDON Olivier BELLUAU Bérangère DI DIO
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :	RELATION AVEC LES ARTISANS ET LES COMMERÇANTS :
Jean-Paul LEFEVRE (titulaire) Hubert GERVAIS (titulaire) Olivier BELLUAU (titulaire) Grégory HUGUET (suppléant) Michèle LE LAIN (suppléant) Ludovic LEROY (suppléant)	Jean-Denis GUIBERT (président) Jérôme LEBLANC Sylvie MAIGNAN Fiona DEHAIS Anaïs RAMAGE Sylvie GARNIER Hubert GERVAIS Grégory HUGUET Guillaume LECCELLIER
COMMISSION DE CONTRÔLE LISTE ÉLECTORALE :	RÉFÉRENT TEMPÊTE :
Grégory HUGUET Anaïs RAMAGE Jean-Paul LEFEVRE Sylvie GARNIER Ludovic LEROY	Jean-Paul LEFEVRE

ACTION SOCIALE : COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE	ANIMATION - CULTURE - LOISIRS : COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE
Jean-Denis GUIBERT (président) Michèle LE LAIN Anaïs RAMAGE Sylvie MAIGNAN Olivier BELLUAU Amélie LECELLIER	Jean-Denis GUIBERT (président) Guillaume LECELLIER Anaïs RAMAGE Michèle LE LAIN Bérangère DI DIO Jérôme LEBLANC Sabrina GUESDON Corentin ESNOUF

VOS ÉLUS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS :

Les élus du conseil municipal siègent également dans des organismes extérieurs afin de représenter la commune et surtout défendre les intérêts des Neufchâtellois.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PRODUCTION D'EAU POTABLE (SIDPEP)	SIVOS DE LA BIENNE	COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SARTHE HABITAT
Jean-Paul LEFEVRE (titulaire) Hubert GERVAIS (titulaire) Grégory HUGUET (suppléant) Bérangère DI DIO (suppléant)	Jean-Paul LEFEVRE (titulaire) Sabrina GUESDON (titulaire) Michèle LE LAIN (suppléant) Sylvie GARNIER (suppléant)	Michèle LE LAIN (titulaire) Sylvie MAIGNAN (suppléant)
EHPAD - CONSEIL D'ADMINISTRATION	EHPAD - CONSEIL DE VIE	CLECT
Michèle LE LAIN (titulaire) Jean-Paul LEFEVRE (suppléant)	Michèle LE LAIN (titulaire) Sylvie GARNIER (suppléant)	Jean-Denis GUIBERT (titulaire) Grégory HUGUET (suppléant)
COMITÉ NATIONAL ACTION SOCIALE (CNAS)	PARC NATUREL RÉGIONAL NORMANDIE - MAINE	OFFICE DE TOURISME DU SAOSNOIS
Michèle LE LAIN	Bérangère DI DIO (titulaire) Fiona DEHAIS (suppléant)	Jean-Denis GUIBERT Jérôme LEBLANC
CORRESPONDANT DÉFENSE	CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS	AGENCE DES TERRITOIRES DE LA SARTHE (ATESART)
Jean-Paul LEFEVRE	Michèle LE LAIN	Sylvie MAIGNAN

Le rôle principal de la commission locale d'évaluation des charges transférées CLECT est d'évaluer le coût des compétences transférées ou rétrocédées, afin que les organes de décision des communes et de l'EPCI puissent en tirer les conclusions sur le montant des attributions de compensation.

VIE MUNICIPALE - L'ACTUALITÉ

INSCRIPTION POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2026

Les inscriptions à l'école pour les enfants **nés en 2023** ont commencé pour une rentrée en septembre en classe de **Petite Section**.

En ce qui concerne l'accueil des **enfants nés en 2024 (TPS)**, il vous est demandé de passer vous renseigner auprès de la directrice avant de procéder à l'inscription en mairie. En effet, cette rencontre permettra de définir au mieux le projet d'accueil pour l'enfant sous réserve de places disponibles en fonction du nombre d'enfants inscrits en **Petite Section (nés en 2023)**. Les places en TPS **seraient** réservées en priorité aux enfants nés en janvier, février et mars 2024.

Vous pouvez **prendre un rendez-vous au 09 71 72 61 09 (le lundi) ou au 02 43 97 76 16 les autres jours**. Vous pouvez aussi envoyer un mail à : ce.0720253j@ac-nantes.fr.

Documents à fournir par la famille :

- Livret de famille,
- Carnet de vaccination à jour au moment de l'inscription,
- Certificat de radiation pour un élève inscrit dans une autre école en 2025/2026,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.



Attention, veuillez inscrire votre (vos) enfant(s) en Mairie avant de passer à l'école. Une assurance scolaire (individuelle accidents et responsabilité civile) vous sera demandée en septembre.

En vous remerciant à l'avance.

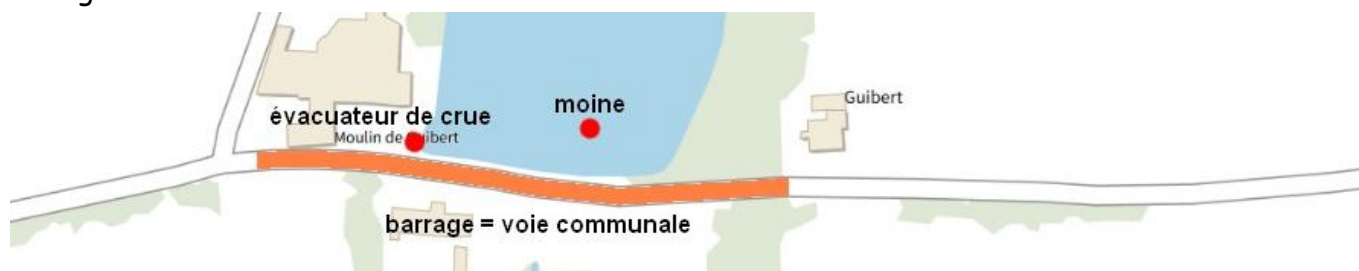
Brigitte TESSIER, Directrice du RPI de la Bienne.

BARRAGE DES ÉTANGS DE GUIBERT: POINT SUR LA SITUATION

Mise en contexte

L'étang de Guibert est un étang privé. En revanche, la route formant le barrage ainsi que le moine sont des propriétés communales. Le moine est un organe essentiel permettant de réguler le niveau d'eau et d'assurer la vidange de l'étang en cas de nécessité.

À ce jour, la vidange de fond demeure bloquée, compliquant fortement la gestion hydraulique de l'ouvrage.



Résumé de la situation

Lors du contrôle hebdomadaire réalisé le 9 février 2026, une fuite a été constatée sur le barrage. Cette fuite, qui semblait résorbée depuis 2025, est réapparue dans un contexte de fortes précipitations.

Face à cette situation, les services de l'État, notamment la DREAL et la DDT de la Sarthe, ont placé le barrage en situation de crise. Monsieur le Maire a ainsi été contraint de mettre en œuvre plusieurs mesures d'urgence prescrites par les services de l'État, parmi lesquelles :

- la prise d'un arrêté d'évacuation préventive des habitations susceptibles d'être concernées en cas de rupture du barrage, le jeudi 12 février 2026 ;
- la mise en service de pompes de grande capacité ;
- l'écrêtage du moine en plusieurs étapes ;
- l'abaissement du trop-plein (évacuateur de crue).



Après plusieurs évolutions des préconisations des services de l'État concernant le choix des équipements de pompage, qui ont engendré des coûts importants pour la commune, ainsi que de multiples opérations d'écrêtage du moine, nous sommes parvenus à abaisser le niveau de l'étang d'environ 1,50 mètre, permettant ainsi la levée du placement du barrage en situation de crise.

Suites à donner

À l'automne prochain, une pêche de sauvegarde sera organisée afin de retirer l'ensemble des poissons présents dans l'étang avant son siphonnage complet.

À la suite de cette vidange totale, un diagnostic approfondi de l'ensemble des ouvrages sera réalisé afin d'identifier précisément les travaux nécessaires et d'en évaluer le coût.

Un coût financier important pour la commune

Cette crise a également un impact financier particulièrement important pour la commune. Les dépenses engagées, rendues nécessaires par les prescriptions des services de l'État, concernent notamment la location et le fonctionnement des pompes de grande capacité.

Afin de répondre aux demandes successives des services de l'État, la commune a dû procéder à la location consécutive de trois différents types de pompes, pour un coût total d'environ 102 000 euros. Les consommations de carburant nécessaires à leur fonctionnement s'élèvent à près de 4 500 euros, tandis que les écrêtages successifs du moine représentent un coût supplémentaire d'environ 15 000 euros.

À ce jour, le coût direct des mesures d'urgence dépasse déjà 120 000 euros pour la collectivité, sans compter les futurs travaux de réparation du barrage qui interviendront à l'issue de la vidange complète de l'étang.

Nous déplorons le placement du barrage en situation de crise, alors même que le débit de la fuite mesuré le 11 février 2026 était près de cinq fois inférieur à celui relevé en janvier 2025, soit environ 60 litres par heure contre 286 litres par heure un an plus tôt. Toutefois, l'évolution soudaine de la situation pouvait laisser craindre un affaiblissement de l'ouvrage, justifiant une vigilance accrue.

Nous regrettons également le coût particulièrement important engendré par les mesures d'urgence prescrites, qui ont fortement grevé le budget communal. Ces dépenses, supérieures à 120 000 euros à ce jour, auraient pu être consacrées en partie aux travaux pérennes de réparation du barrage.

Nous ne manquerons pas de vous tenir régulièrement informés de l'évolution de ce dossier.

RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE : UN PROJET D'AVENIR POUR NOTRE COMMUNE

La commune s'engage dans un projet majeur avec la réhabilitation complète de l'école maternelle située au 1 rue Guillaume III Talvas. Attendue depuis plusieurs années, cette opération permettra d'offrir aux enfants et aux enseignants des locaux plus confortables, plus fonctionnels et plus économes en énergie.

Un investissement important au service des générations futures

Le coût global de l'opération s'élève à 1 476 454 € HT, comprenant 174 150 € HT d'études et de maîtrise d'œuvre ainsi que 1 302 300 € HT de travaux.

Grâce au soutien de nos partenaires institutionnels (État, Région et département), la commune bénéficie de 640 000 € de subventions. Le financement restant, soit 836 454 €, sera assuré par recours à l'emprunt et/ou par les fonds propres de la collectivité.

Au-delà des chiffres, ce projet traduit la volonté municipale de placer l'éducation et le bien-être des enfants au cœur de l'action publique.

Un établissement repensé pour les usages de demain

Le projet prévoit une modification du sens de la charpente afin de créer un vaste préau reliant les deux bâtiments de l'école. Cet espace couvert permettra aux familles d'attendre leurs enfants à l'abri lors des sorties scolaires.

Ce nouveau préau constituera également un véritable lieu de vie pédagogique. Les enseignants pourront notamment y organiser des activités ou des classes en extérieur lorsque les conditions météorologiques le permettront.

Aujourd'hui, le site accueille deux classes. À l'issue des travaux, il pourra en accueillir trois grâce à une réorganisation complète des espaces.



Le bâtiment de type longère sera réaménagé afin d'accueillir :

- deux salles de classe ;
- un espace de lecture ;
- le bureau de direction ;
- un bureau complémentaire pouvant être utilisé comme tisanerie ou pour l'accueil du RASED.

Le second bâtiment, qui abrite actuellement la classe maternelle, la garderie et la cantine scolaire, conservera globalement sa configuration actuelle. Il fera toutefois l'objet d'une rénovation énergétique complète afin d'améliorer le confort des usagers et de réduire les consommations d'énergie.

L'espace de garderie, également utilisé lors des temps de sieste, sera lui aussi amélioré, notamment grâce à l'installation de nouveaux rangements permettant une meilleure organisation du service.



Une accessibilité renforcée

Dans le cadre du projet, les déplacements aux abords de l'école seront également repensés. Le car scolaire stationnera plus bas dans la rue afin de sécuriser les cheminements des enfants.

Les élèves accéderont à l'établissement par l'arrière de l'école grâce à l'aménagement d'une rampe d'accès, améliorant ainsi la sécurité et l'accessibilité du site pour tous les usagers.

Par cette réhabilitation ambitieuse, nous avons fait le choix d'investir durablement dans un équipement essentiel à la vie locale et préparons l'école de demain pour les générations futures.

RENTÉE SCOLAIRE 2026 : UNE ORGANISATION ADAPTÉE PENDANT LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Afin de permettre la réalisation des travaux de réhabilitation de l'école maternelle dans les meilleures conditions, une organisation temporaire sera mise en place dès la prochaine rentrée scolaire.

Cette solution, élaborée en concertation avec les différents partenaires, a pour objectif d'assurer la continuité du service scolaire tout en garantissant aux enfants des conditions d'accueil adaptées et sécurisées.

Une répartition des classes sur deux sites

Durant toute la période des travaux, les six classes de l'école maternelle seront réparties sur deux sites :

- Trois classes à Creuse Rue, à Neufchâtel-en-Saosnois ;
- Trois classes rue Fauché Noé, à Saint-Rémy-du-Val.

Pour compléter les capacités d'accueil du site de Creuse Rue, un Algeco sera installé afin d'offrir aux élèves un espace d'apprentissage fonctionnel et sécurisé.

La garderie sera également transférée sur le site de Creuse Rue. Afin de répondre au mieux aux besoins des familles, ses horaires seront élargis avec une ouverture dès 7h00 et une fermeture à 19h00, sans modification du tarif actuellement appliqué, fixé à 0,60 € le quart d'heure.

Les repas seront quant à eux pris à la Maison familiale des Sœurs de l'Enfant Jésus, où une salle dédiée permettra d'accueillir les enfants dans des conditions adaptées et sereines.

Cette organisation provisoire vise à maintenir des conditions d'accueil de qualité pendant toute la durée des travaux.

Circulation et stationnement : la sécurité avant tout

La configuration étroite de Creuse Rue nécessitera une vigilance particulière durant toute la période des travaux. Afin de garantir la sécurité des enfants et de faciliter le passage des transports scolaires, les familles sont invitées à privilégier le stationnement :

- rue Marcel Graffin ;
- sur le parking de la scierie, dans le respect des emplacements réservés à l'activité du salon de coiffure ;
- place Maxime Boisseau.

Le respect de ces consignes contribuera à fluidifier les déplacements et à assurer la sécurité aux abords de l'école. Si ces recommandations ne devaient pas être suffisamment respectées, la commune pourrait être amenée à instaurer des restrictions de circulation aux heures scolaires afin de garantir la sécurité de tous.

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension et votre coopération durant cette période transitoire, indispensable à la réalisation d'un projet structurant pour l'avenir de notre commune.



Il restera à finaliser la sécurisation entre cet Algeco et l'école Creuse rue.

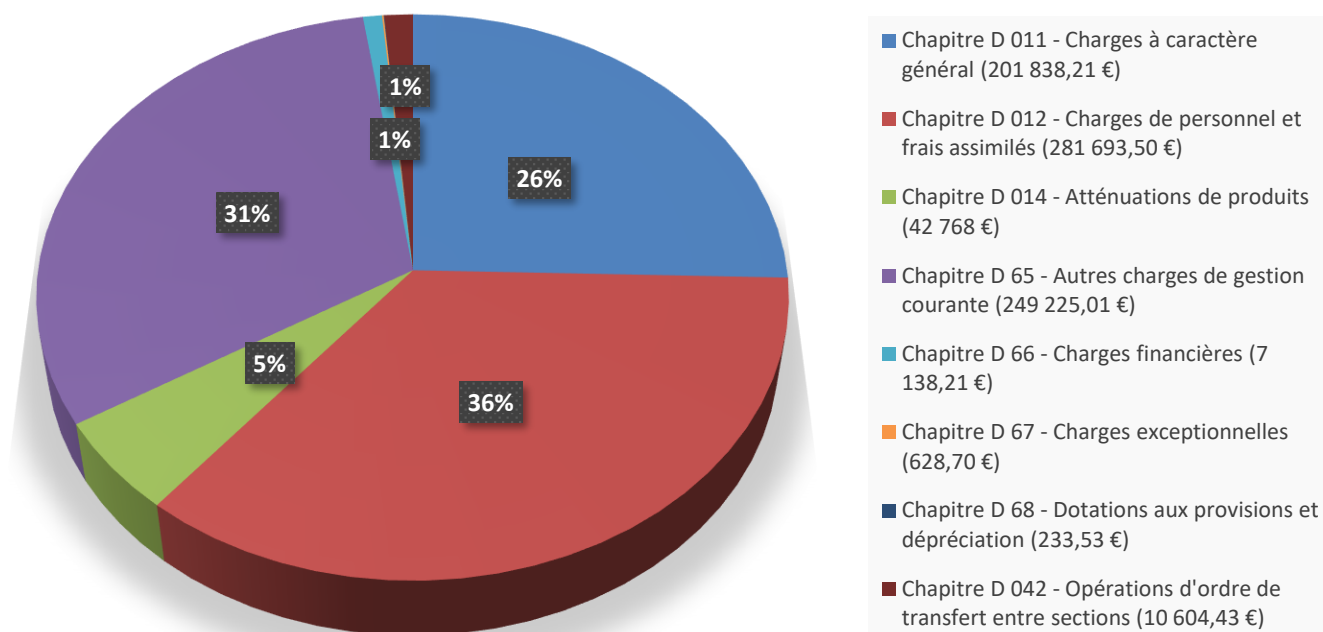
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

LES FINANCES DE LA COMMUNE EN QUELQUES CHIFFRES

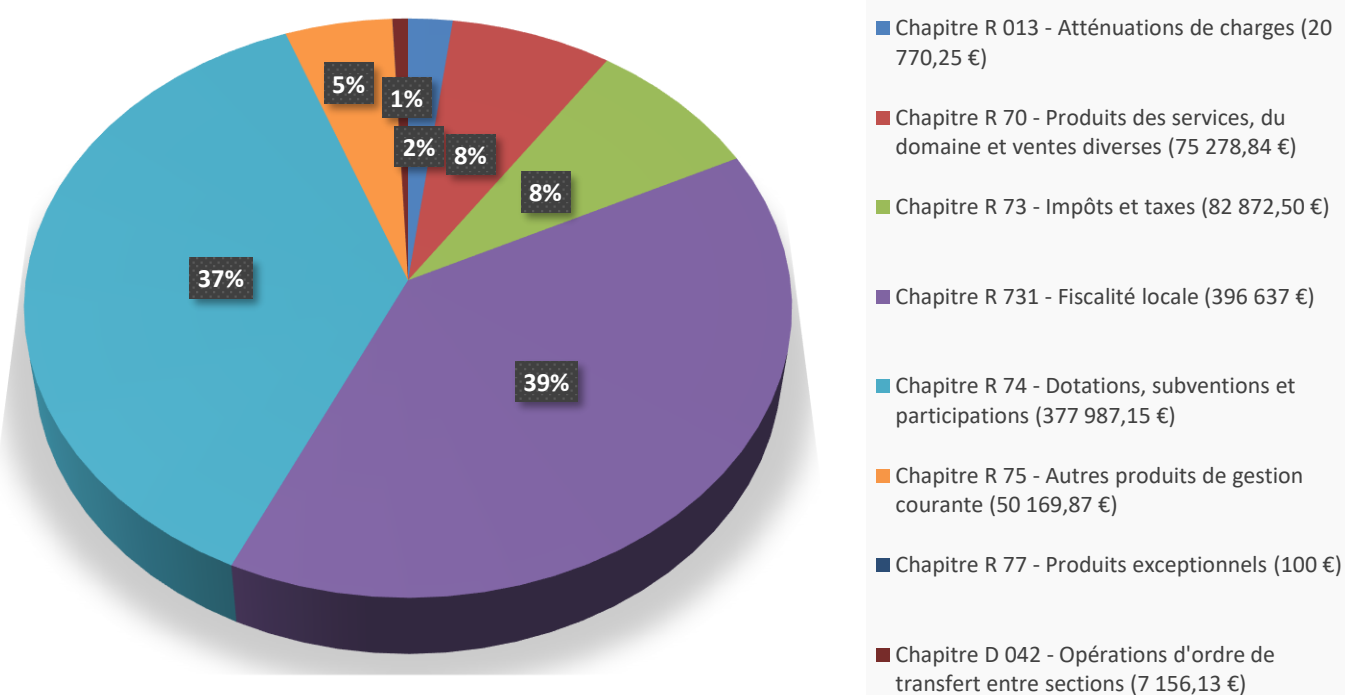
Le Compte Financier Unique (CFU) retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune au cours de l'année écoulée. Il permet de mesurer la santé financière de la collectivité et sa capacité à financer les projets d'avenir.

Fonctionnement : une gestion maîtrisée

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à **794 129,59 €** en 2025, elles comprennent :



Face à ces dépenses, les recettes de fonctionnement ont atteint **1 010 971,74 €**, provenant :

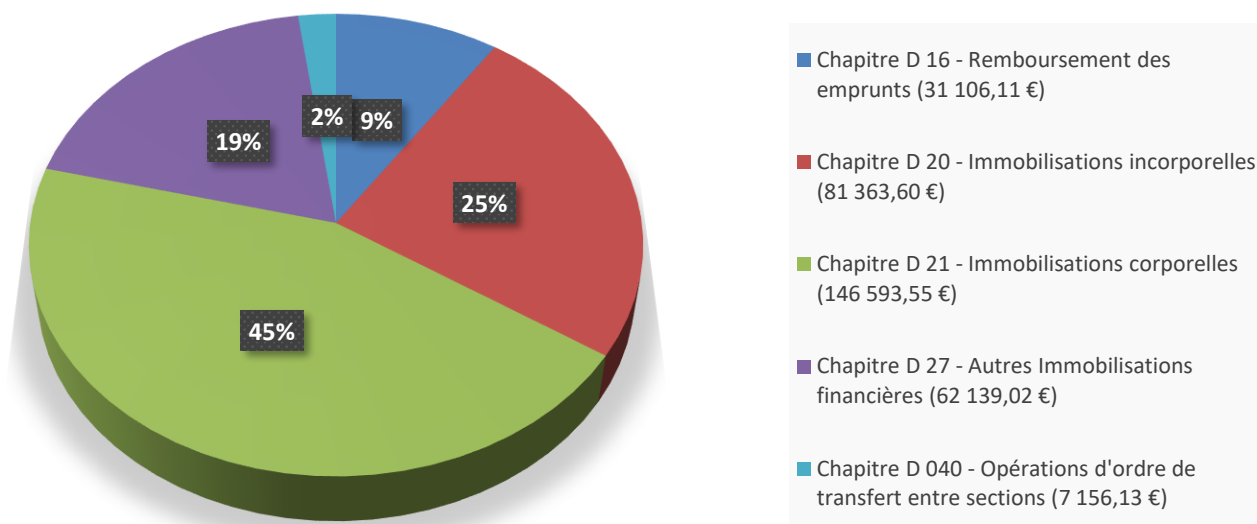


L'exercice 2025 dégage ainsi un **excédent de fonctionnement de 216 842,15 €**.

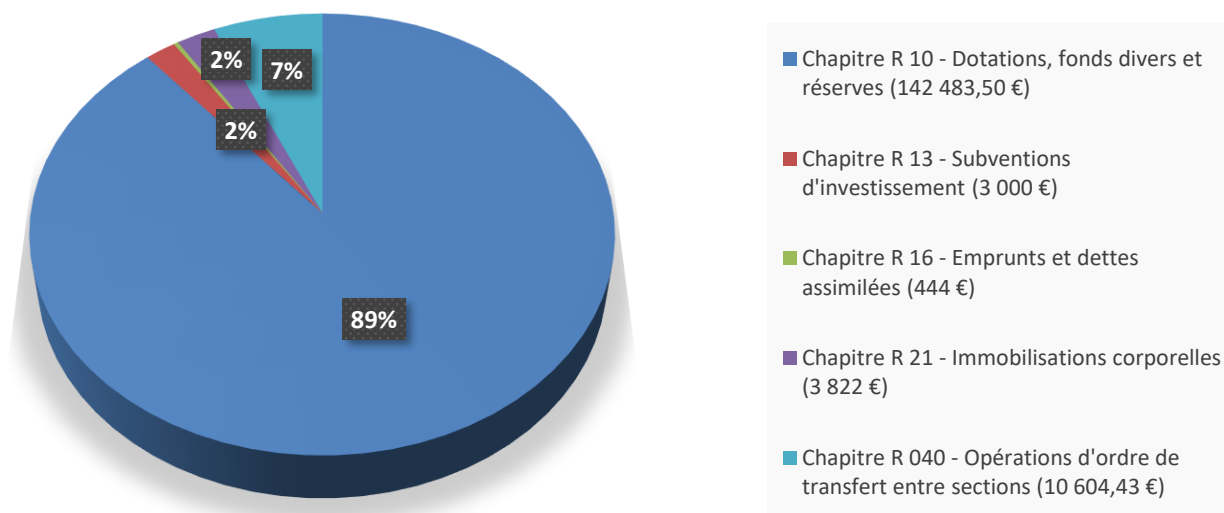
Après prise en compte des résultats antérieurs, l'excédent cumulé de fonctionnement atteint **917 021,48 €** au 31 décembre 2025.

Investissement : garantir une dépense utile

La commune a consacré **328 358,41 €** à ses investissements en 2025, répartis comme suit :



Pour financer ces investissements, la commune a mobilisé 160 353,93 € de recettes d'investissement comprenant :



Le résultat de l'exercice en investissement présente un déficit de **168 004,48 €**. Cette situation est toutefois normale pour une section d'investissement. Ces travaux sont financés en partie grâce à l'épargne dégagée par la section de fonctionnement.

Des projets financés sans fragiliser les finances communales

Au 31 décembre 2025, le résultat de clôture de la section d'investissement s'établit à **-243 671,19€** avant prise en compte des restes à réaliser.

Par ailleurs, des dépenses d'investissement engagées mais non encore réalisées au 31 décembre représentent **223 924,70 €**. Ces crédits permettront de poursuivre les projets déjà engagés au cours de l'année 2026.

Une capacité d'autofinancement préservée

Le résultat cumulé du budget communal atteint ainsi **449 425,59 €**, témoignant de la solidité financière de la collectivité et de sa capacité à poursuivre ses projets.

Ces résultats traduisent la volonté de la municipalité de concilier maîtrise des dépenses, maintien de services publics de qualité et réalisation des investissements nécessaires au développement de la commune.

OPTIMISATION DES DÉPENSES DE TAXES FONCIÈRES : RÉSULTATS DE LA MISSION JURICIA CONSEIL

Dans le cadre de la délibération n° D202538 du 16 octobre 2025, la commune a confié au cabinet JURICIA CONSEIL une mission d'assistance visant à optimiser les dépenses nettes liées aux taxes foncières.

Cette mission comprenait l'audit des données patrimoniales, la formulation de propositions d'optimisation et l'accompagnement de la collectivité dans la mise en œuvre des mesures retenues.

La particularité de cette convention reposait sur une rémunération exclusivement conditionnée aux économies réellement obtenues : le cabinet ne percevant 50 % des dégrèvements et économies constatés qu'en cas de résultat positif. À défaut d'économie, aucun honoraire n'était dû.

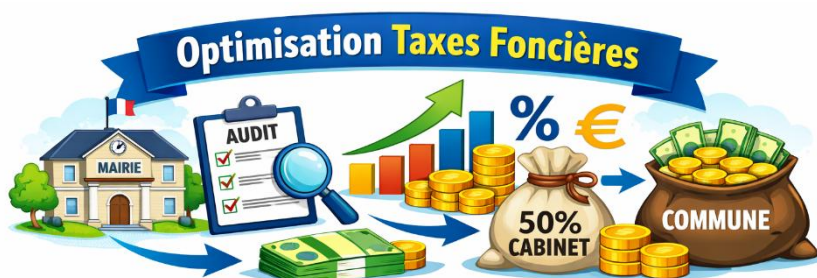
Le Conseil Municipal avait autorisé à l'unanimité la signature de cette lettre de mission pour une durée de 24 mois.

À l'issue du travail mené, les services fiscaux ont procédé au remboursement d'un montant total de **23 334 €**, réparti comme suit :

2025 : 5 353 € - 2024 : 4 715 € - 2023 : 4 004 € - 2022 : 3 538 € - 2021 : 3 054 € - 2020 : 2 670 €.

Il est important de préciser que ce montant correspond aux dégrèvements bruts.

La somme réellement perçue par la commune sera donc diminuée des honoraires du cabinet, calculés conformément à la convention (50 % des économies obtenues).



MISE EN PLACE D'UN REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNÉRABLES

Afin de renforcer la prévention et la solidarité envers les personnes les plus fragiles, la commune met en place un registre communal des personnes vulnérables dans le cadre du plan national de gestion sanitaire des vagues de chaleur.

À quoi sert ce registre ?

Ce registre permet à la mairie d'identifier les personnes susceptibles d'être particulièrement exposées aux conséquences d'épisodes climatiques exceptionnels, notamment lors des périodes de fortes chaleurs. En cas de déclenchement d'une alerte canicule ou d'une situation exceptionnelle, les personnes inscrites peuvent être contactées par les services municipaux afin de s'assurer de leur bien-être et, si nécessaire, de leur apporter une aide adaptée.

Cette démarche vise à maintenir un lien de proximité avec les habitants les plus fragiles et à renforcer leur sécurité.

Qui peut s'inscrire ?

L'inscription est ouverte aux personnes âgées de plus de 60 ans résidant sur la commune, ainsi qu'aux personnes isolées ou en situation d'handicap, sans condition d'âge, qui souhaitent bénéficier de ce dispositif de veille et d'accompagnement.

L'inscription est gratuite, confidentielle et entièrement facultative. Elle peut être réalisée directement par la personne concernée, mais également par un membre de sa famille, un proche, une personne de confiance ou son représentant légal.

Comment s'inscrire ?

Un formulaire d'inscription a été adressé aux personnes concernées. Il reste toutefois disponible en mairie pour toute personne souhaitant s'inscrire au dispositif. Une fois complété, ce formulaire peut être déposé ou retourné aux services municipaux.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Parce que la solidarité est l'affaire de tous, nous invitons chacun à relayer cette information auprès de ses proches, voisins ou connaissances susceptibles d'être concernés.

REGISTRE COMMUNAL
des personnes vulnérables

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES

Dans le cadre du plan national de gestion sanitaire des vagues de chaleur, la commune met en place un registre pour **protéger et accompagner les personnes fragiles** en cas de forte chaleur ou de situation exceptionnelle.

Pour qui ?
Personnes de plus de 60 ans résidant sur la commune

Comment s'inscrire ?
Un formulaire d'inscription a été distribué aux personnes concernées et est également disponible en mairie.

Une fois complété, le formulaire peut être déposé ou retourné aux services municipaux.

Renseignements
Mairie de Neufchâtel-en-Saosnois
02 43 97 74 15
secretariat@mairieneufchatel72.fr

Prenons aux autres, prenons soin de chacun

Ensemble, soyons attentifs aux plus fragiles

LES MANIFESTATIONS ET COMMÉMORATIONS DU 1^{er} SEMESTRE 2026

Vœux de la municipalité

En raison de la période électorale, nous avons choisi de ne pas convier les représentants de l'État et les élus nationaux, conformément aux règles en vigueur durant cette période.



Pâques communales 2026



Camille et Timéo tenant leurs récompenses remises après avoir trouvé l'œuf en or de leur catégorie d'âge.

Commémoration de la victoire du 8 mai 1945



Course de caisses à savon et fête de la musique 2026

À l'occasion de la fête de la musique, la course de caisses à savon a vécu sa 2^{ème} édition. Avant la soirée musicale, les caisses se sont élancées de la maison Thérèse pour rejoindre le rond-point situé au-dessus de la boulangerie. Les participants ont dévalé le bourg avec un seul objectif : réaliser le meilleur temps.



Malgré la chaleur caniculaire, cette journée sportive a de nouveau animé le bourg avant de se prolonger dans l'ambiance conviviale de la fête de la musique.

Félicitations à l'association Balade Moto Alençonnaise pour l'organisation et la réussite de cette belle journée !



Nous tenons à vous remercier pour votre présence à chaque manifestation organisée par la municipalité et plus particulièrement les porte-drapeaux de la commune.

EN BREF...

- Installation d'une borne interactive à la place des anciens panneaux d'affichage pour 10 176 €.
- Travaux de couverture et d'isolation de l'école Creuse rue pour un montant de 124 990,84 €.
- Réalisation d'un chemin piétonnier rue de Clairét pour un coût de 16 186,96 €.

Pour votre information, le budget et l'ensemble des délibérations prises par le Conseil Municipal sont consultables en Mairie sur demande ou sur le site internet de la commune.

ÉTAT CIVIL (janvier 2026 - juin 2026)

Depuis l'application de la réglementation relative à la protection des données personnelles, la commune est tenue d'obtenir le consentement préalable des intéressés ou des représentants légaux pour la publication des événements d'état civil (naissances, décès, pacs ou mariages) sur ce bulletin municipal. C'est pourquoi, seules les personnes ayant donné leur accord apparaîtront ci-dessous.

Ils sont nés : 7 naissances au total

Juliette NÉRET, le 19/05/2026 à Alençon

Eva THOMAS, le 06/06/2026 à Le Mans

Milo VAUGARNY, le 21/06/2026 à Alençon



Ils se sont mariés ou pacsés : 1 mariage et 2 pacs au total

Le 04/06/2026, Apolline ZECCA et Michaël TRICOT

Le 27/06/2026, Jonathan WALCH et Marie SERGENT



Ils nous ont quittés : 6 décès au total

Le 03/01/2026, Simone TESSIAU née PARIS, à l'âge de 93 ans

Le 19/01/2026, Paulette DESHAYES née VLODARCZAK, à l'âge de 88 ans

Le 10/02/2026, Marcelle HERVIEUX née MEUNIER, à l'âge de 96 ans

Le 07/03/2026, Laetitia FERNANDEZ, à l'âge de 52 ans

VIE ASSOCIATIVE

Les associations sont invitées à déposer au secrétariat de la Mairie ou à l'adresse mail suivante (bulletin@mairieneufchatel72.fr), les articles qu'elles souhaitent faire paraître dans le bulletin municipal (à déposer avant le 15 décembre pour la prochaine parution de janvier). Vous trouverez ci-dessous les articles que nous ont fait parvenir les présidents d'associations de Neufchâtel-en-Saosnois. Nous rappelons que le bulletin municipal se veut notamment le reflet des manifestations festives de la commune.



COMITÉ DES FÊTES

Bonjour à tous,



Encore une fois, après avoir perdu son ancien président Joël Bothereau, l'association du comité des fêtes de Neufchâtel a eu la douloureuse peine de perdre son trésorier Pascal Gasnier en ce début d'année 2026. Un nouveau bureau a donc été réélu suite à l'assemblée générale qui s'est tenue fin avril.

Président : Piel Wilfried

Vice-président : Plumail Sébastien

Secrétaire : Le Lain Jérémie

Trésorière : Piel Marie-Jo

Depuis janvier, nous avons organisé 3 manifestations qui chacune ont eu une bonne affluence avec un loto, le concours de belote et de 17 ainsi qu'une soirée choucroute.

Encore pas mal de manifestations à venir jusqu'à la fin de l'année comme la fête du 14 juillet, les vides grenier fin juillet et début octobre, les lotos de l'été et de l'automne et une petite nouveauté avec un concours de fléchettes. Les manifestations ne seront maintenues que si les documents administratifs sont validés par la préfecture.

Vous êtes force de propositions, envie de faire vivre notre belle commune et de rejoindre une équipe conviviale et dynamique alors n'hésitez pas à rejoindre notre association.

Vous pouvez nous contacter par mail : comitedesfetesneufchatel@gmail.com

par Facebook : Comité des fêtes de Neufchâtel

Au plaisir de vous voir dans nos futures manifestations, nous vous souhaitons plein de bonnes choses.

Cordialement Wilfried

BIBLIONET



La bibliothèque de Neufchâtel-en-Saosnois est ouverte au public les lundis et jeudis de 16h30 à 18h30.

Vous pouvez également faire vos réservations sur le site :

www.mediatheque-lelien.mainesaosnois.fr

Nous vous rappelons que la bibliothèque sera fermée du 1^{er} Août au 31 Août 2026 inclus, reprise le jeudi 3 septembre 2026.

Nous recevons chaque jeudi en alternance les enfants de l'école de la commune.

Tous les 15 jours, on se déplace pour faire la lecture aux Hespérides, surtout des contes pour adultes.

Nous affichons régulièrement des informations sur les manifestations de la communauté de communes sur le panneau d'affichage au niveau de la bibliothèque située 6 Creuse rue.

Tél 09 72 47 68 06

Email : bibliothequeneufchatel@outlook.fr

Bonnes vacances à toutes et à tous



L'équipe de la bibliothèque

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU RPI DE LA BIENNE



L'Association des Parents d'élèves a organisé son assemblée générale fin septembre, ci-dessous l'élection du nouveau bureau :

- | | |
|---------------------------------|--------------------------------------|
| - Présidente : Coralie GILOUPPE | - Présidente Adjointe : Maud GAUDRE |
| - Trésorière : Hélène FIZELIER | - Trésorière Adjointe : Sabine LEROY |
| - Secrétaire : Cécilia MORICEAU | |

Des nouveaux bénévoles sont venus compléter l'équipe active.

Depuis la rentrée de septembre, l'association a organisé 6 actions :

- La BOUM D 'Halloween
- La vente de Sapin
- Le marché de Noël avec la participation de l'équipe éducative
- Le CARNAVAL
- Une Marche de 3km ou 10km
- La FÊTE DE L'ECOLE + Spectacle de fin d'année en collaboration avec les maitresses à Saint-Rémy-du-Val



Grâce aux différentes actions organisées ces derniers temps et à la participation des parents, nous reversons chaque année à la coopérative scolaire une somme qui leur permet d'investir dans de nouveaux projets. Cette année, l'APE participe au projet des maitresses des CP- CE1 : une classe découverte à Saint-Léonard-des-Bois pour 2 jours et 1 nuit qui aura lieu en fin d'année scolaire. Une expérience riche de souvenirs pour nos élèves.

Nous finançons également des petits projets tout au long de l'année, comme par exemple, des achats de jeux pour la garderie, des ballons pour les activités sportives ainsi que tout autre besoin lié à la vie scolaire.

Sachez que les bénévoles de l'APE réfléchissent ensemble à réaliser de nouvelles actions dans le but de faire plaisir aux enfants. Nous serons ravis de vous retrouver lors de nos prochaines manifestations.

Cela fait plusieurs années que l'équipe de l'APE souhaite mettre en place un évènement pour les CM2 uniquement afin de clôturer les années de primaires. Cette année l'APE offre aux 10 élèves de CM2 une soirée McDonald's - Bowling/ Laser Game.

Il n'est jamais trop tard pour intégrer l'APE, n'hésitez pas, rejoignez-nous.

Pour nous joindre :

Par mail : apedurpidelabienne@gmail.com

Facebook : APE du RPI de la Bienne

L'Equipe de l'APE

ASSOCIATION NEUFTONIC

Faites le plein d'énergie avec Neuftonic !

À Neufchâtel-en-Saosnois, l'association Neuftonic vous invite à rejoindre les cours du mardi et mercredi. Les cours sont animés par la talentueuse Mirna, une passionnée de sport et de remise en forme. L'association Neuftonic vous invite à rejoindre les cours du mardi et du mercredi.

- Gymnastique les mardis de 19h à 20h : Tonifiez votre corps !

Rejoignez-nous à 19h pour une séance de gymnastique qui allie force, souplesse et cardio. Objectif : Renforcer vos muscles, améliorer votre posture et augmenter votre énergie.

- Zumba les mardis de 20h à 21h :

Dancez, bougez, éclatez-vous ! À 20h, plongez dans l'univers entraînant de la Zumba ! Une séance de danse endiablée, mêlant des rythmes envoûtants à des mouvements dynamiques. La Zumba, c'est bien plus qu'un cours de fitness, c'est une expérience festive où chacun peut s'exprimer à travers la danse. Mirna vous guidera avec passion, faisant de chaque séance un moment de joie et de dépassement de soi.



- Zumba Kids et GYM : Tous les mercredis de 11h00 à 12h00

Une activité de fitness et de danse. Les cours sont adaptés aux enfants de 4 à 12 ans, avec des mouvements ludiques et des jeux pour favoriser l'interaction.

- La gymnastique douce sur chaise : Tous les mercredis à partir de 19h30

Une pratique qui combine des exercices légers et accessibles pour maintenir une activité physique tout en minimisant les risques de blessures. Des mouvements simples comme les rotations d'épaules et les levées de jambes sont recommandés pour stimuler la mobilité et le tonus musculaire.

Les cours sont adaptés à tous les niveaux, que vous soyez débutant ou confirmé.

Ambiance conviviale.

Où ?

Salle polyvalente municipale, 72600 Neufchâtel-en-Saosnois

Inscriptions

Pour plus d'informations et pour vous inscrire, contactez Mirna au 06.44.89.49.70.

Suivez-nous sur Facebook : Zumba Avec Mirna



JUMELAGE FRANCO-ALLEMAND

SAINT-RÉMY-DU-VAL

KOLITZHEIM

NEUFCHÂTEL-EN-SAOSNOIS

Un voyage inoubliable à la Pentecôte 2026

Le voyage qui s'est déroulé du 22 au 26 mai dernier a rassemblé 47 personnes dont de nombreuses nouvelles familles et beaucoup de jeunes.

Nos amis allemands nous ont parfaitement accueillis (comme toujours) avec un programme dense : accueil en fanfare, soirée barbecue, visites et la fameuse soirée officielle (repas traditionnel bavarois + soirée DJ). Le soleil et la chaleur étaient aussi de la partie et nous avons pu profiter pleinement de ce week-end.

Beaucoup d'échanges, de sourires et de satisfaction pour l'ensemble des participants. Des souvenirs inoubliables et des amitiés fortes se sont nouées ou renforcées. Il y a eu aussi quelques larmes lors du départ...

Nul doute que beaucoup poursuivront cette belle aventure et participeront à l'accueil de nos amis de Kolitzheim en 2028 !

En attendant, les membres du jumelage prépareront l'organisation d'une soirée d'ici la fin d'année pour faire connaître le jumelage et financer ce prochain échange.

Nous tenons également à remercier les deux municipalités de Saint-Rémy-du-Val et Neufchâtel-en-Saosnois pour leur soutien.

Bon été à tous et profitez bien !



☎ **Contact & renseignements : Jonathan CHOLET - 06 26 38 12 45**

ECOMUSÉE LA MAISON DU SABOT ET DES MÉTIERS D'ANTAN



« Voyage dans l'ancien temps de notre village ».

« Dans l'temps, chez les sabotiers, y'avait celui qui faisait la forme extérieure du sabot et celui qui les creusait.

Mais le lundi, on était obligé de travailler pour rien. Pour débiter les billes de bois en pelote de 30 à 40 cm, on n'était pas payé parce que on était seulement payé pour les creuser, à la pièce... »

Mémoire d'un sabotier : Monsieur Marcellin.

Pour en savoir plus sur l'histoire de la Saboterie de notre village, les bénévoles de l'Association se feront un plaisir de vous accueillir :

les dimanches et jours fériés de juin à septembre de 15 h à 18h ou sur réservation toute l'année au

06 44 05 31 88

Association La Maison du Sabot et des Métiers d'Antan.



GÉNÉRATIONS MOUVEMENT

Pour terminer l'année, barbecue organisé le 2 juillet 2026.

La marche nordique continue pendant tout l'été, venez nous rejoindre tous les mardis matin, départ de différents lieux, Blanche feuille, trois Ponts, La Croix Samson, La voie verte, camping de La Fresnaye sur Chedouet et du Belvédère.



Nos activités de cartes, triominos, couture, scrapbooking, reprendront début septembre.

L'activité de rotin également, auquel nous ajouterons de l'osier.

À venir :

Jeudi 17 septembre : concours de belote et de 17.

Jeudi 15 octobre : thé dansant avec Bruno LEBLANC.

Jeudi 17 décembre : repas de Noël.

Vous pouvez joindre La Présidente pour tout renseignement au 06 47 84 90 83.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Vous trouverez ci-dessous le calendrier des prochains événements à Neufchâtel-en-Saosnois pour la période juillet 2026 à janvier 2027 avec les dates que les associations ont bien voulues nous faire parvenir.

Juillet 2026		
Jeudi 2 juillet	Barbecue	Générations Mouvement
Mardi 14 juillet	Fête sur le terrain communal	Comité des fêtes
Dimanche 26 juillet	Vide-greniers et jeu de la galoche	Comité des fêtes
Août 2026		
Samedi 8 août	Loto de l'été	Comité des fêtes
Septembre 2026		
Jeudi 17 septembre	Concours de belote et de 17	Générations Mouvement
Dimanche 20 septembre	Les foulées de L'abbaye de Perseigne	ND de Perseigne
Octobre 2026		
Dimanche 4 octobre	Vide-greniers à la salle polyvalente	Comité des fêtes
Jeudi 15 octobre	Thé dansant avec Bruno LEBLANC	Générations Mouvement
Dimanche 18 octobre	Loto d'automne	Comité des fêtes
Novembre 2026		
Dimanche 1 novembre	Randonnée la Laurent Brochard	Union Cycliste Mamers Neufchâtel
Mercredi 11 novembre	Commémoration de l'armistice 1918	Mairie
Mercredi 11 novembre	Repas des cheveux blancs	Mairie
Jeudi 19 novembre	Concours de belote et de 17	Comité des fêtes
Décembre 2026		
Dimanche 13 décembre	Randonnée de Noël	Musée du sabot
Dimanche 13 décembre	Noël communal	Mairie
Jeudi 17 décembre	Repas de Noël	Générations Mouvement
Janvier 2027		
Date à déterminer	Vœux de la municipalité	Mairie

Les manifestations du Comité des fêtes ne seront maintenues que si les documents administratifs sont validés par la préfecture.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

JEUNES DE 16 ANS - JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC)

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser en Mairie entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée Défense et Citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). L'ordre de convocation parvient dans les 45 jours précédant la date de la session retenue. La participation y est obligatoire, sauf cas de force majeure (maladie, problème familial grave...). Si vous connaissez des difficultés sur la date proposée, il convient, dans un délai de

15 jours, de prendre contact avec le bureau du centre de service national d'Angers (csn-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr ou 09 70 84 51 51) afin de fixer une nouvelle date.

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans ayant été recensés dans la commune. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes électorales doit faire l'objet d'une démarche volontaire. N'hésitez pas à venir en Mairie pour vous inscrire, en fournissant les documents suivants :

- Justificatif d'identité,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en Mairie).



**S'inscrire sur
les listes électorales**

Cette démarche peut être réalisée en ligne sur le site service-public.fr.

COMMISSION EXTRA-COMMUNALE ACTION SOCIALE

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la commission extra-municipale Action Sociale remplace le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Ses missions n'ont pas changé :

- prévention et aide en faveur des personnes fragilisées (aide et accompagnement des personnes âgées, aides aux familles en difficulté, aux personnes handicapées...).
- organisation, chaque année, du traditionnel repas des aînés ainsi qu'une distribution d'un colis de Noël pour les Neufchâtellois de 70 ans et plus (inscrits sur la liste électorale).

Cette nouvelle commission se compose, actuellement, des membres suivants : Mesdames Amélie LECELLIER, Anaïs RAMAGE, Michèle LE LAIN, Sylvie MAIGNAN et Messieurs Jean-Denis GUIBERT, Olivier BELLUAU.

Si vous êtes dans le besoin ou que vous connaissez quelqu'un dans le besoin, n'hésitez pas à en parler à l'un des membres de la commission extra-municipale Action Sociale.



RAPPEL SUR L'INTERDICTION DE BRÛLAGE DES DÉCHETS

Il est rappelé qu'il est interdit de brûler les déchets, y compris les déchets verts (secs ou humides), que ce soit en plein air ou avec un incinérateur de jardin. Cette infraction peut entraîner une contravention de 4ème classe, soit 750 €.



50 kg de déchets verts brûlés
c'est ...
*émissions dans l'air de particules polluantes

...6000 km
parcours par une voiture diesel récente (18400 km par une voiture essence)

...3 mois
de chauffage d'un pavillon avec une chaudière fioul

...plus de 100 trajets
aller-retour, selon le véhicule, pour rejoindre une déchèterie située à 20 km

L'entretien du jardin pour un particulier génère des déchets verts que l'on estime en moyenne en France à **160 kilos** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, **9%** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un **million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre. Cette combustion est **peu performante** et **pollue** d'autant plus que les végétaux sont humides.

(source ADEME)

Le brûlage à l'air libre des déchets verts :
c'est interdit !

Article L541-21-1, II du code de l'environnement depuis le 10/02/2020

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, le **brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants*** en quantité importante dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes.

En outre, la **toxicité** des substances émises peut **être accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

L'**utilisation** et la **vente** d'équipements et d'incinérateurs de jardins est **interdite**.

Sanction

Brûler vos déchets verts vous expose à une **contravention de 750 euros** (art. R541-78, 14° du code de l'environnement).

Ne brûlez plus vos déchets verts,

valorisez les !

Le compostage domestique



Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes...pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !

Le broyage et le paillage



Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce : la **tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

La déchèterie



Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.

Plus de 360 déchèteries couvrent la région Pays de la Loire.

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

Mise à jour 2021

En Pays de la Loire Les effets de la pollution atmosphérique

La **qualité de l'air** a des **répercussions** principalement sur notre **santé** et sur l'**environnement**. Ces effets peuvent être immédiats ou à long terme (**affections respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers**, etc...)

Sans la pollution de l'air...

2350 décès* seraient retardés chaque année, et nous gagnerions **12 mois** d'espérance de vie.

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) Nantes - Saint-Nazaire et le plan régional santé environnement (PRSE) contiennent des objectifs d'amélioration de la qualité de l'air. Air Pays de la Loire (association agréée) supervise le réseau de surveillance régional et diffuse les alertes en cas de pic de pollution.

* Source Santé Publique France (21/06/2016)



Arrêtez de vous enflammer !

En région Pays de la Loire retrouvez plus d'information et d'outils pédagogiques sur :

www.airpl.org



Préfecture de la région
Pays de la Loire
www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr



ADEME
en Pays de la Loire
www.paysdelaloire.ademe.fr

air pays de la Loire
www.airpl.org
Air Pays de la Loire
www.airpl.org

ars
Agence régionale de santé
des Pays de la Loire
www.paysdelaloire.sante.fr

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

Pour mieux respirer NE BRÛLEZ PAS vos déchets verts



Arrêtez de vous enflammer !

Mise à jour 2021



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE



www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

MESSAGE DU GROUPEMENT DE GENDARMERIE

Dans le cadre des actions de prévention au profit de la population, le groupement de gendarmerie de la Sarthe souhaite attirer votre attention sur une arnaque bancaire actuellement en forte recrudescence : l'arnaque au faux coursier.

Les victimes sont contactées par SMS ou par mail par un individu se faisant passer pour un conseiller bancaire ou un service de sécurité de leur banque. Sous prétexte d'une opération frauduleuse en cours, l'escroc les persuade de communiquer leur code secret et de remettre leur carte bancaire à un prétendu coursier qui se présente ensuite à leur domicile.

La gendarmerie vous alerte...

Arnaque bancaire : LES FAUX COURSIERS

72

Groupement
de la Sarthe



Au cours des derniers mois, plusieurs escroqueries « aux faux coursiers » ont été commises en Sarthe :

- Vous recevez un SMS ou un appel
- Votre interlocuteur se présente comme conseiller bancaire. Il vous informe d'une opération suspecte sur votre compte
- Il vous convainc de communiquer votre code secret afin de valider l'opposition de votre moyen de paiement et vous indique qu'un coursier se présentera à votre domicile afin de récupérer votre carte bancaire et permettre plus rapidement son remplacement
- Le soit-disant coursier se présente à votre domicile. Il récupère votre moyen de paiement
- Quelques temps plus tard, vous constatez la réalisation de transactions frauduleuses sur votre compte bancaire pour un préjudice pouvant atteindre plusieurs milliers d'euros.

Le groupement de Gendarmerie de la SARTHE vous rappelle les bonnes pratiques à adopter :

- Ne communiquez jamais vos données personnelles, votre numéro de compte ou de carte bancaire ou codes secrets
- Ne confiez jamais vos moyens de paiement à un inconnu
- En cas de doute, contactez directement votre établissement bancaire. N'utilisez pas le numéro de téléphone affiché sur votre téléphone

En cas de doute, composez le 17 pour être mis en contact avec la police ou la gendarmerie.

#RÉPONDREPRÉSENT

RAPPEL IMPORTANT POUR L'ENTRETIEN DE VOS HAIES

Taille des haies : Les haies situées le long du domaine public doivent être taillées régulièrement et leur hauteur ne doit pas dépasser 2 mètres.

Visibilité et sécurité : À l'approche d'un carrefour ou d'un virage, assurez-vous que la végétation ne gêne pas la visibilité. Les trottoirs doivent permettre la libre circulation des piétons, des poussettes et des fauteuils.

Responsabilité : En bordure de voie publique, l'égouttage est à la charge du propriétaire ou du locataire. Veillez à ce qu'aucune branche ne dépasse de votre clôture sur la rue.

Merci de respecter cette règle pour le bien-être et la sécurité de tous !

Les riverains doivent obligatoirement :

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'égouttage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



UN PEU D'HISTOIRE

Inauguration de la rue Désirée RUEL (24 juin 2000)

« C'est avec une profonde émotion, mais aussi une joie véritable, que nous inaugurons aujourd'hui la rue Désirée RUEL.

Cette jeune fille, née le 1er mars 1800 (à l'emplacement de l'actuel café Martel), était la septième enfant d'une famille modeste mais d'une moralité exemplaire.

C'est avec l'approbation de son cousin, Monsieur Jouaux, maire de Neufchâtel, qu'elle accepte d'enseigner aux jeunes enfants du village.

L'abbé Joseph Roussel joua un rôle prépondérant dans la vie de Désirée RUEL. Il vint s'installer dans la cure qui lui était attribuée le 21 juillet 1821. On ne peut évoquer son nom sans parler de son neveu Louis, fondateur des Orphelins d'Auteuil, œuvre magnifique et qui est mondialement connue.

Un travail ingrat attendait Joseph Roussel, aussi fut-il réconforté de voir que dans sa rude tâche une toute jeune fille pouvait l'aider.

Non seulement, il l'encouragea à continuer son rôle d'enseignante, mais il lui fit entrevoir que la vie religieuse était ce à quoi elle était destinée.

Dures, éprouvantes, furent les années qui ont précédé son entrée en religion sous le nom de Sœur Marie de Gonzague. Elle dut même aller à Paris quêter pour réunir les fonds nécessaires.

Le 5 avril 1835, cinq jeunes filles entrèrent en religion sous le vocable « Sœurs de l'Enfant Jésus » (parmi elles, la sœur du très républicain Charles Granger).

Depuis, Neufchâtel s'enorgueillit de cette communauté.

Actuellement, Maison Familiale, y vivent encore une quinzaine de religieuses. Mais à Paris, au Mans, à Rennes, à Dinard, en Espagne et au Rwanda, l'œuvre de la petite Sarthoise continue. Elle mourut en 1843.

Soyons donc fiers à juste titre qu'une des nôtres œuvrant pour la postérité a laissé une trace indélébile de son courage, de son altruisme et surtout de sa foi.

Je demande donc à Mère Marie Cécile, Supérieure Générale des Sœurs de l'Enfant Jésus, de bien vouloir couper ce ruban afin que désormais cette rue rappelle à tous le nom de Désirée RUEL. »

Ce texte a été proposé par **Jean Fernandez**. Nous le remercions pour cette contribution. Si vous aussi vous souhaitez nous raconter une anecdote, vos mémoires sur un événement ou un lieu de la commune, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Vous pouvez envoyer votre texte par mail (secretariat@mairieneufchatel72.fr) ou tout simplement le déposer en Mairie. Nous serons très heureux de publier ces récits d'histoires locales qui ne doivent pas tomber dans l'oubli.

MÉMENTO PRATIQUE

Ouverture du secrétariat de Mairie et de l'agence postale :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 11h45, les mercredis de 14h00 à 18h00.

Informations complémentaires :

- sur la borne interactive à la Mairie ;
- sur le panneau d'information lumineux près de la cantine ;
- sur le site internet de la commune : www.mairieneufchatel72.fr ;
- par mail (secretariat@mairieneufchatel72.fr).

Attention : la Mairie et l'agence postale seront fermées du 3 au 17 août 2026 inclus.

Permanence des élus :

En cas de besoin, vous pouvez prendre rendez-vous avec Monsieur le Maire ou un adjoint en contactant le secrétariat de la Mairie (02 43 97 74 15) ou en appelant l'un de ces numéros :

Monsieur le Maire Jean-Denis GUIBERT : 06 70 09 79 08

Monsieur Grégory HUGUET, premier Adjoint : 06 70 09 80 04

Madame Michèle LE LAIN, deuxième Adjointe : 06 70 09 80 38

Monsieur Hubert GERVAIS, troisième Adjoint : 06 70 09 79 81

Permanence de l'assistante sociale :

Madame GRIMAULT, assistante sociale, reçoit sur rendez-vous les 2èmes et 4èmes jeudis de chaque mois à la Mairie. Vous pouvez prendre rendez-vous au 02 43 31 16 61.

Permanence d'une conseillère numérique :

Madame Eglantine FERRAND assure une permanence les lundis matin de 9h00 à 11h45 à la Mairie afin d'aider les usagers en difficulté avec les outils informatiques.

Ramassage des ordures ménagères en porte à porte :

Le ramassage des ordures ménagères (sacs gris) est effectué tous les 15 jours le jeudi matin (**semaine paire**). Les emballages et papiers (sacs jaunes) sont collectés quant à eux tous les 15 jours le jeudi matin (**semaine impaire**).

Afin de ne pas manquer le passage du camion, nous vous rappelons que les sacs doivent être sortis la veille au soir. S'il y a un jour férié dans la semaine, toutes les collectes suivantes de la même semaine sont reportées d'un jour.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Toute l'année (sauf jours fériés) : mercredi 14h00-16h45 et samedi 9h00-11h45 et 14h00-16h45.

Attention : du 17 juin au 29 août, la déchetterie n'est ouverte que le samedi de 7h30 à 13h.

Fermeture exceptionnelle de la déchetterie, les samedis 22 et 29 août 2026.

Un site internet dédié pour vos démarches en ligne :

Depuis le 6 mai 2020, la commune de Neufchâtel est raccordée au site internet service-public.fr. Ce site vous permet de réaliser vos démarches en ligne.

Guichet numérique des autorisations d'urbanisme :

Vous pouvez effectuer vos demandes en ligne : <https://gnau18.operis.fr/mainesaosnois/gnau/#/>

Message de remerciement de Sœur Marie de la Trinité

Après le succès du goûter de Noël organisé l'an dernier, nous avons proposé cette fois-ci une chasse au trésor destinée aux enfants de 6 à 12 ans, suivie d'un goûter convivial.

Ce samedi 13 juin, plus de vingt enfants ont répondu présents.

Répartis en trois équipes, ils sont partis à la recherche d'un code secret. Plusieurs épreuves ludiques et adaptées à tous les âges ont rythmé l'après-midi et ont rencontré un franc succès auprès des participants.



Chaque équipe est parvenue à reconstituer le code et a ainsi pu ouvrir le trésor. La chasse s'est conclue par un goûter partagé, dans une ambiance chaleureuse.

Les enfants sont repartis ravis, chacun avec une part du butin.

Nous adressons un grand merci aux bénévoles qui ont préparé et animé cette journée, ainsi qu'aux parents qui ont accompagné les enfants tout au long de l'après-midi.



À Bientôt !